



**Faculté
de Droit, Économie,
Gestion & AES**

Livret d'accueil

Master 2

Droit et gouvernance du numérique

Année 2026-2027

Table des matières

1. Présentation du parcours et objectifs.....	2
2. Equipe pédagogique	4
3. Présentation des enseignements.....	5
4. Déroulement des enseignements et des activités	10
5. Modalités d'évaluation des connaissances	11

1. Présentation du parcours et objectifs

Le Master 2 **Droit et gouvernance du numérique** (Parcours du M2 Droit public approfondi) est rattaché à la Faculté DEGAES et au Laboratoire Lab-LEX, et adossé à la chaire Institut universitaire de France (qui y est hébergée jusqu'en septembre 2027).

L'objectif de la formation est de donner aux étudiants une connaissance approfondie de tous les aspects juridiques en relation avec le développement des activités numériques. Ils se formeront notamment aux enjeux relatifs aux données personnelles, à l'intelligence artificielle et à la cybersécurité, dans leurs dimensions technique et juridique. Des activités pratiques (observatoire, ateliers-débats, cas pratiques) et des enseignements en anglais permettront aux étudiants de développer une expertise appliquée.

La formation permettra d'acquérir à la fois une connaissance solide de l'ensemble du droit applicable des activités numériques et la maîtrise des outils méthodologiques et professionnels qui en assurent la mise en œuvre.

Accessible à des étudiants issus de formations en droit public ou en droit privé, le Master 2 est destiné à former des juristes dotés d'une connaissance pointue des **enjeux techniques et juridiques** du développement des activités numériques. Les étudiants issus du parcours pourront se destiner à une **diversité de carrières professionnelles** : avocats, juristes d'entreprises, conseillers en collectivités ou en institutions (cabinets ministériels, autorités de régulation, etc.), chercheurs.

Cette formation allie des **enseignements en droit public et droit privé** éclairés par des **modules de connaissance technologique** ainsi que des **ateliers de terrain auprès de professionnels**.

Les étudiants apprendront également à appréhender les **problématiques numériques selon des perspectives nationale et internationale** grâce à des enseignements, conférences et ateliers destinés à renforcer leurs capacités de compréhension des négociations nationales et internationales, des politiques publiques ou du modèle économique des acteurs et plateformes privées et publiques.

Compétences générales mobilisées en cours de formation :

- ✓ Rechercher l'information et la documentation juridique
- ✓ Analyser une situation, dégager, formuler et résoudre les problèmes juridiques posés
- ✓ Former et informer sur les règles de droit et leurs implications dans les situations de fait
- ✓ Conseiller sur les choix à opérer en considération du cadre juridique

- ✓ Organiser et conduire un projet
- ✓ Élaborer et analyser des indicateurs et des outils d'évaluation des actions menées

Compétences spécifiques attendues en fin de formation :

- ✓ Garantir, au regard des règles de droit, la mise en œuvre d'activités numériques et technologiques
- ✓ Recommander les actes et mécanismes juridiques appropriés (audit, étude d'impact, lignes directrices)
- ✓ Interagir avec l'ensemble des parties prenantes au sein d'une organisation (développeurs, chargés de projet...)
- ✓ Analyser et rédiger les principaux contrats applicables (traitement, transfert)
- ✓ Rédiger et documenter des expertises, rapports, études
- ✓ Prévenir et assurer le suivi des contentieux
- ✓ Analyser les réglementations juridiques nationales et internationales
- ✓ Interagir avec les législateurs, régulateurs, autorités de contrôle à l'échelle locale et nationale

2. Equipe pédagogique

La formation fait intervenir des **universitaires, praticiens** (institutions, autorités de régulation, ONG, cabinets), **notamment des ingénieurs et informaticiens**, pour assurer des enseignements théoriques et pratiques ainsi des ateliers en adéquation avec les besoins du secteur.

Martin ARCHIMBAUD, Enseignant-chercheur UBO, Département Droit
Jean-Philippe BABAU, Enseignant-chercheur UBO, Département informatique
Pascal BALLET, Enseignant-chercheur UBO, Département informatique
Aurélie BALLOT-LENA, Enseignante-chercheure Paris Nanterre*
Pierre BORDAIS, Enseignant-chercheur Univ. Bourgogne
Elisabeth BOULVARD-CHOLLET, Enseignante-chercheure UBO, Département Droit
Basile DARMOIS, Enseignant-chercheur UBO, Département Droit*
Stefania DI STEFANO, Chercheure postdoctorale, CNAM Paris
François DELERUE, Enseignant-chercheur IE Université, Espagne
David ESPES, Enseignant-chercheur UBO, Département informatique
Ludivine LE NAVENTURE, Avocate, Cabinet Clairmont Novus
Yoann LE ROUZIC, Enseignant-chercheur UBO, Département informatique
Marion MAURER, Enseignante-chercheure UBO, Département Droit*
Valère NDIOR, Enseignant-chercheur UBO, Département Droit*
Betty QUEFFELEC, Enseignante-chercheure UBO, Département Droit*
Jean-Nicolas ROBIN, Avocat, Docteur en droit, Cabinet Avoxa
Martin UGUEN, Enseignant-chercheur UBO, Département Droit
Elodie WEIL, Juriste à la CNIL, Docteure en droit

Liste sujette à modifications. Les enseignants-chercheurs en droit titulaires (astérisque) peuvent être sollicités pour encadrer vos mémoires de recherche, en fonction des sujets traités.

Contacts :

Direction du Master 2 : Valère Ndior, ndior@univ-brest.fr

Gestionnaire pédagogique : Angela Boutry, angela.boutry@univ-brest.fr

Prière de faire preuve de courtoisie et de tenir compte des jours de weekend/congés dans vos communications avec la direction du Master ou la gestionnaire pédagogique du Master 2. Un délai de réponse de deux jours ouvrés n'est pas anormal. Des horaires d'accueil privilégiés au bureau du directeur du M2 vous seront communiqués.

Les autres intervenants ou intervenantes détermineront les modalités de communication à privilégier. Gardez à l'esprit que plusieurs d'entre eux, notamment les praticiens/praticiennes, mènent des activités professionnelles à temps plein et ne sont pas en mesure de traiter des sollicitations par mail en dehors de leur enseignement.

3. Présentation des enseignements

Cette présentation présente un caractère indicatif et sera affinée par les membres de l'équipe pédagogique. Référez-vous en priorité aux indications fournies par l'équipe enseignante.

Bloc « Fondamentaux du numérique »

Droit des données personnelles : Ce cours est consacré à l'étude de la notion de vie privée à l'ère du numérique. Il permet aux étudiants de maîtriser le Règlement général sur la protection des données (RGPD) et la législation française pertinente (loi Informatique et libertés, loi pour une République numérique, etc.). Il aborde les droits des individus et les obligations des entreprises dans la gestion des données. Les défis liés à la conformité, notamment le rôle du Délégué à la protection des données (DPO) ainsi que les sanctions en cas de non-respect sont également abordés. L'accent est mis sur l'étude de la jurisprudence, sur la pratique de la CNIL/du Comité européen de protection des données et sur l'acquisition de réflexes permettant la mise en œuvre des techniques de prévention et de contrôle au sein des organisations (analyse d'impact - AIPD).

Droit de l'intelligence artificielle et des algorithmes : Le cours examine les enjeux juridiques liés à l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les activités d'une variété d'acteurs publics et privés. Il analyse les mécanismes d'engagement de la responsabilité de ces acteurs, les problématiques de transparence des systèmes créés et les enjeux éthiques qui en découlent, notamment du point de la protection des droits des individus. Les étudiants doivent développer une compréhension fine des modalités d'application et d'interprétation des instruments de référence élaborés dans le cadre de l'Union européenne (AI Act), et faire preuve d'agilité intellectuelle face à un cadre réglementaire en pleine construction.

Droit de la cybersécurité : Ce cours aborde les instruments juridiques nationaux et internationaux relatifs à la sécurité des systèmes d'information, aux mécanismes de lutte contre la cybercriminalité et de la cyberdéfense. Les étudiants apprennent à analyser les réponses juridiques aux incidents de sécurité et les organes et acteurs impliqués dans ces réponses. Le cours se focalise sur le droit français/européen dans leurs évolutions les plus récentes (loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur ; directive sur la résilience des entités critiques ; directive concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de cybersécurité dans l'ensemble de l'Union ("NIS 2") ; règlement sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier ("DORA") ; instruction générale ministérielle sur l'organisation de la sécurité numérique du système d'information et de communication de l'Etat et de ses établissements publics) et sur le rôle des institutions pertinentes (ANSSI, CSIRT, etc.). Les étudiants sont encouragés à participer à des exercices pratiques (hackathon, bug bounty) en complément de l'enseignement.

Régulations des activités numériques : Ce cours permet d'aborder des réflexions théoriques sur les modèles de régulation des technologies numériques adoptés par différents ordres juridiques (modèle français, modèle états-unien, modèle européen, modèle d'une sélection de pays du Sud global). Ces questions a priori théoriques sont traitées à travers des études de cas portant sur une variété de problématiques récurrentes : neutralité du net, concurrence sur les marchés numériques, promotion de l'innovation, liberté d'expression, autorités de régulation, autorégulation, souveraineté. La confrontation des modèles permet aux étudiants de mieux saisir les traits essentiels du modèle français de régulation du numérique, notamment dans le domaine du droit des données personnelles, la régulation de l'expression en ligne et de l'IA.

Digital governance – EU and international aspects : Ce cours, dispensé intégralement en anglais, présente les institutions et acteurs impliqués dans la gouvernance numérique et de l'internet dans l'Union européenne (Commission, Parlement) et au niveau international (ONU, OTAN, Forum sur la gouvernance de l'internet, Union internationale des télécommunications, ICANN, etc.). Il révèle

l'articulation délicate des principaux cadres d'action – publics et privés – applicables aux activités numériques à l'échelle internationale. A la faveur de ce cours, les étudiants apprennent à maîtriser le langage institutionnel dédié et renforcent ainsi leur capacité à s'intégrer dans des environnements professionnels internationaux. L'enseignant/e en charge du cours choisit les thématiques abordées durant l'année en fonction de l'actualité ou de son expertise. Ce cours est complété au second semestre par le séminaire d'actualité des négociations internationales.

Bloc « Approfondissement »

Dématérialisation des services publics : Ce cours analyse les mécanismes de transition numérique des services publics en France et leurs conséquences juridiques. Au-delà d'une simple réflexion juridique de droit public, les étudiants sont sensibilisés aux enjeux techniques et sociétaux liés à l'accès équitable, la confidentialité des données et la sécurité des systèmes publics. Des études de cas illustreront les pratiques adoptées par les administrations et les défis rencontrés par ces dernières (open data, accessibilité, ergonomie, certification, politique locale de donnée) en tenant compte de perspectives de droit administratif, de droit constitutionnel et de droits de l'homme.

Gouvernance des plateformes privées : Le cours analyse le fonctionnement, la gouvernance et le modèle d'affaires des très grandes plateformes numériques (réseaux sociaux, marketplaces, etc.) tels que définies par les instruments européens pertinents (Règlement sur les services numériques, etc.) et par les standards issus de l'économie du numérique. L'identification de ces entreprises, de leurs traits communs et de leurs spécificités, permet d'explorer les questions de responsabilité, de transparence et de protection des utilisateurs. Les étudiants se livreront à l'analyse de statuts d'entreprises, de conditions générales d'utilisation ou de rapports décryptant la structure de ces entités. Des discussions porteront également sur la gouvernance algorithmique, les défis de la modération des contenus et la caractérisation de risques systémiques.

Actualité des négociations internationales : Ce séminaire court présente l'actualité des négociations internationales de l'année écoulée dans les domaines du numérique, de la cybersécurité ou de l'intelligence artificielle. Les étudiants sont informés des principales positions des États et de l'activité des organes pertinents d'organisations internationales. Il permet aux étudiants de bénéficier d'une connaissance actualisée des controverses contemporaines afin de faciliter leur insertion professionnelle.

Droit de la propriété intellectuelle : Le cours explore le droit français et européen encadrant la propriété intellectuelle dans un environnement numérique. Il couvre les droits d'auteur, les brevets et les marques. Les étudiants étudieront notamment les défis liés à la protection des œuvres en ligne (rémunération des créateurs de contenus par les plateformes, IA générative) et à l'innovation technologique. Le cours ne constitue pas donc simplement une initiation aux questions de propriété intellectuelle mais offre une approche appliquée et spécialisée.

Droit du commerce électronique : Ce cours est consacré à l'analyse réglementaire et jurisprudentielle du droit européen relatif au commerce électronique, incluant les enjeux relatifs aux contrats en ligne, à la protection des consommateurs et à la sécurité des transactions. Il aborde également les problématiques transfrontalières et les enjeux d'harmonisation des législations au niveau international. Les étudiants apprendront à identifier les risques juridiques associés à l'e-commerce et les réponses apportées par le droit européen (Stratégie pour un marché unique numérique, Règlement sur les services numériques, règlements et directives relatifs à la portabilité des contenus en ligne, aux services de paiement, etc.).

Bloc « Acculturation technique et enjeux sociétaux »

Ces enseignements sont assurés en début d'année afin de permettre à la promotion de mieux appréhender la dimension « technique » des activités numériques. Les cours sont susceptibles d'être délocalisés à la faculté de sciences et techniques. Anticipez les éventuels déplacements entre bâtiments.

Internet et applications web (« Histoire et cultures de l'internet ») : Des précisions seront apportées par l'enseignant.

Réseaux et infrastructures : Présentation de l'infrastructure matérielle et immatérielle du numérique. Cet enseignement, pratique, peut prendre la forme d'une visite de terrain (présentation de structure de câbles, centre de données, etc.).

Développement logiciel (« Intelligence artificielle et algorithmes ») : Des précisions seront apportées par l'enseignant.

Menaces numériques : Présentation des différentes formes de menaces cyber, ingérences numériques, opérations informationnelles et opérations hybrides.

FinTech : Présentation d'outils et solutions technologiques financières ou bancaires (cryptoactifs, services de paiement, crowdfunfing, etc.), de leurs acteurs et des mécanismes de régulation qui s'y appliquent.

Ethique du numérique : Réflexions autour de l'impact du numérique sur les droits fondamentaux, le bien-être, l'environnement. Ce séminaire privilégie l'interaction avec les étudiants et leur apprend à raisonner en termes d'études d'impact, d'approches par les risques, etc.

Autres

Observatoire du numérique : Participation des étudiants à des projets proposés par des acteurs publics du territoire, en lien avec des thématiques d'actualité en droit du numérique. Des réunions de travail sont placés certains lundis/mardis.

Workshop : Organisation par les étudiants, sous la supervision de la direction du Master 2 et d'un enseignant-chercheur, d'au moins deux tables rondes impliquant plusieurs intervenants, durant une journée en avril.

Atelier débat : Deux ou trois séances consacrées à des discussions autour de la technique de prise de parole, d'ouvrages, études, rapports ou controverses en lien avec le numérique, en français ou en anglais.

Technique contractuelle : Initiation aux techniques de négociation et d'élaboration des contrats, par un professionnel.

Techniques de plaidoyer : Initiation aux techniques de plaidoyer par des acteurs de la société civile impliqués dans les enjeux numériques (associations promouvant les libertés numériques, think tanks, etc.).

<i>Semestre 9</i>	ECTS	Vol. h.	<i>Semestre 10</i>	ECTS	Vol. h.
UE Fondamentaux du droit du numérique Droit des données personnelles Droit de l'intelligence artificielle et des algorithmes Droit de la cybersécurité Régulations des activités numériques Digital governance – EU and international aspects	18	30h 20h 20h 20h 12h	UE Approfondissement Dématérialisation des services publics Gouvernance de plateformes privées Actualité des négociations internationales Droit de la propriété intellectuelle Droit du commerce électronique Cycle de conférences obligatoires : - Autorités de régulation - Conception et design - Concurrence et contrôle d'accès - Fiscalité du numérique - Numérique et environnement - Numérique et territoire - OSINT – Renseignement d'origine source ouverte - Trust and Safety	15	10h 10h 5h 20h 20h 20h
UE Acculturation technique et enjeux sociétaux Histoire et cultures de l'internet Réseaux et infrastructures Intelligence artificielle et algorithmes Menaces numériques FinTech Ethique du numérique	10	8h 8h 8h 8h 8h	UE Spécialisation Workshop	15	5h
UE Préparation à la vie professionnelle (Obligatoire mais non évaluée) Rencontres professionnelles Observatoire du numérique (étudiants non alternants)			1 option au choix parmi 2 : parcours Pratique professionnelle ou parcours IEJ <u>Parcours pratique professionnelle</u> <u>Tronc commun</u> Atelier débat Technique contractuelle Techniques de plaidoyer Finalité recherche Mémoire + stage au laboratoire Méthodologie de la recherche Finalité professionnelle		27h
UE Langue vivante Anglais Espagnol Allemand	2	20h 20h 20h	1 option au choix parmi 2 - <i>Parcours alternant</i> Alternance et rapport - <i>Parcours non alternant</i> Stage et rapport <u>Parcours IEJ</u> Droit processuel Contentieux administratif Préparation à la note de synthèse Droit des obligations Droit administratif Prépa. Grand oral/liberté et droits fondamentaux		15h 14h 9h 22h 12h 9h

Choix de parcours

L'étudiant se spécialise en début d'année en choisissant l'un des deux parcours proposés :

- Le parcours « *Pratique professionnelle* »

Ce parcours prépare les étudiants à une professionnalisation post-Master 2.

L'étudiant opte pour un **stage professionnel** (*au moins huit semaines*) s'il envisage une entrée sur le marché de l'emploi ou un **stage de recherche** (laboratoire Lab-LEX) s'il envisage une poursuite en doctorat.

Dans les deux cas, l'étudiant rédige un mémoire - professionnel dans la première hypothèse, de recherche dans la seconde. Par ailleurs, ce parcours est ouvert à l'alternance.

- Le parcours IEJ

Ce parcours permet aux étudiants de se préparer à l'examen d'entrée à l'Ecole des Avocats du Grand Ouest (E.D.A.G.O.) ou encore aux concours de la magistrature administrative. La participation aux **créneaux d'exercices placés dans l'EDT (notes de synthèse, etc.) est obligatoire.**

Le choix du parcours affecte principalement les enseignements suivis au second semestre.

Typologie des mémoires

Le mémoire professionnel

Il traite d'une question juridique spécifique définie conjointement, si possible, par le directeur de mémoire et le maître de stage. Doivent être privilégiées des problématiques concrètes présentant un intérêt direct pour l'organisme d'accueil. Le travail est rédigé en une cinquantaine de pages au moins (hors annexes et bibliographie) rédigé sous la forme d'un mémoire universitaire conçu et présenté selon les canons de la méthodologie juridique.

Le mémoire de recherche

L'objectif est de produire un travail de recherche sur un sujet choisi dans un domaine du droit qui vous intéresse, en accord avec un directeur ou une directrice du mémoire, dans le respect des canons de l'exercice (70 pages minimum, hors annexes et bibliographie). Quel que soit le type du mémoire, le travail réalisé doit révéler la capacité à mener une recherche en droit.

*

Le dépôt des mémoires de recherche et professionnel a lieu à une date communiquée par chaque directeur de mémoire. Le mémoire est déposé en autant d'exemplaires « papier » que de membres de jury pour la soutenance, et un exemplaire numérique. La date limite de dépôt ainsi que la date de soutenance est à fixer directement avec l'enseignant référent en respectant le calendrier universitaire.

4. Déroulement des enseignements et des activités

Cours

Chaque enseignant définit les modalités de déroulement des cours, lesquels peuvent intégrer à la fois des volets théoriques et pratiques. L'objectif de la formation n'est pas de prodiguer aux étudiants des cours magistraux présentant un caractère d'exhaustivité mais d'apprendre aux étudiants à maîtriser les outils conceptuels et techniques pertinents.

Les étudiants sont dans de nombreux cas évalués en contrôle continu grâce à la participation à des exercices, ateliers et simulations supervisés. Compte tenu des exigences et standards fixés pour assurer la qualité du diplôme, les étudiants doivent lire et étudier, en amont des cours, les documents dont la lecture leur est demandée par les enseignants. Ces derniers peuvent dégrader la note de contrôle continu d'étudiants dont il est constaté qu'ils n'ont pas préparé les séances sans justification valable.

L'entraide des étudiants est fortement encouragée, tant durant les enseignements qu'en dehors.

Séminaire du Master (« Workshop »)

Chaque année se déroule au semestre 10 le séminaire du Master. Le thème peut être choisi en fonction de l'actualité juridique, en concertation avec la promotion. La préparation du séminaire fait l'objet de réunions de cadrage assurées par un enseignant. Le travail de recherche peut être collectif (groupes de 2 à 3) et donne lieu à une présentation publique des travaux. L'évaluation tient compte de l'investissement des étudiants dans les réunions de cadrage.

Colloques et conférences scientifiques

Les colloques et conférences scientifiques permettent d'approfondir certaines thématiques et contribuent au développement d'une culture juridique générale. Ils font partie intégrante de la formation et, à ce titre, les étudiants doivent y assister obligatoirement de la même manière qu'aux cours dispensés par les enseignants.

Conférences dispensées par des professionnels

Ces conférences permettent de rencontrer des professionnels qui viennent présenter leur activité. Elles font partie intégrante de la formation et, à ce titre, il est obligatoire d'y assister de la même manière qu'aux cours dispensés par les enseignants.

NB : Le suivi des conférences et colloques fait l'objet du rendu de synthèses de quelques paragraphes. Ces dernières donnent lieu à une évaluation globale. Les étudiants sont invités à accorder le meilleur accueil aux spécialistes qui leur consacrent du temps et à préparer des éléments de discussion.

5. Modalités d'évaluation des connaissances

Attention : Ces informations sont données à titre indicatif. En cas de contradiction, seules seront applicables les dispositions du dossier d'habilitation, les délibérations des conseils de l'Université et les autres dispositions législatives et réglementaires régissant le Master.

Les modalités de contrôle des connaissances font l'objet d'un affichage en début d'année. Des informations complémentaires ou des rectifications peuvent être communiquées par voie d'affichage et par voie électronique. Il est vivement conseillé aux étudiants de consulter régulièrement leur messagerie UBO « univ-brest ».

La formation est composée d'Unités d'Enseignement (U.E.) capitalisables, affectées de coefficients correspondant au nombre de crédits qui leur est attribué (120 crédits pour la totalité du parcours de Master). Ces U.E sont, elles-mêmes, composées d'un ou plusieurs éléments constitutifs, également affectés de coefficients lorsqu'ils font l'objet d'épreuves spécifiques.

Obtention du diplôme : l'obtention du Master suppose la validation de toutes les UE le composant. Une UE peut être validée soit isolément, soit par compensation, selon les règles décrites ci-dessous.

Validation d'une UE : une UE est définitivement acquise et capitalisée lorsque la note moyenne obtenue par l'étudiant, compte tenu des coefficients affectés aux éléments constitutifs, est supérieure ou égale à 10. L'étudiant obtient alors les crédits affectés à l'UE. Les éléments constitutifs d'une UE dans lesquels l'étudiant a obtenu la moyenne ne sont pas capitalisables indépendamment de l'UE elle-même.

La validation des UE des semestres 9 et 10 est possible, soit isolément (moyenne de 10 entre les divers éléments constituant l'UE, en tenant compte des coefficients éventuels), soit par compensation entre les UE de l'année (moyenne de 10 entre toutes les UE de l'année, compte-tenu du coefficient de chacune). Toutefois, sauf décision contraire du jury :

- Une note inférieure à 10/20 dans l'UE stage et mémoire empêche sa validation et la compensation.
- Une note inférieure à 7/20 dans une autre UE empêche sa validation et la compensation.

2^{ème} session : une 2^{ème} session est organisée pour toutes les UE non validées. De la 1^{ère} à la 2^{ème} session, l'étudiant conserve, sauf décision contraire de sa part, le bénéfice d'une note supérieure ou égale à la moyenne obtenue dans un élément constitutif d'une UE. Les modalités d'examens retenues pour la 1^{ère} session pourront être modifiées pour les évaluations relevant de la 2^{nde} session.

En seconde session, l'étudiant conserve, sauf décision contraire de sa part, le bénéfice de sa moyenne de contrôle continu (UES du S9) et/ou sa note d'exposé (UEF du S10). Sous cette réserve et s'agissant de l'UE de spécialisation, tout étudiant qui n'a pas capitalisé cette UE est à nouveau évalué par une consultation de 3 heures portant sur tout ou partie du programme de l'UE. De même s'agissant du séminaire, l'étudiant devra remettre à son référent une nouvelle étude écrite sur le thème qu'il a travaillé en première session et la soutiendra devant un jury d'au moins deux enseignants. Sous ces réserves, les modalités d'examens de la seconde session sont identiques à celles retenues pour la 1^{ère} session.

Validation de la maîtrise d'une langue vivante étrangère : selon les dispositions de l'arrêté du 25 avril 2002 (art. 6 al. 3) « le diplôme de master ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère ». L'étudiant qui a obtenu, en 1^{ère} ou en 2^{ème} année de Master, une note moyenne supérieure ou égale à 10 aux épreuves de la langue vivante enseignée, est réputé avoir cette aptitude. L'étudiant peut aussi faire constater sa maîtrise d'une autre langue

étrangère que celles enseignées dans le Master, à condition que cette langue soit enseignée à l'UBO. Il doit, dans ce cas, préciser son choix sur la fiche d'inscription aux examens dès la 1ère année de Master. La validation peut intervenir soit pendant la 1ère année, soit pendant la 2ème année de Master, au choix de l'étudiant. En cas d'échec (à l'issue des deux sessions, moyenne non obtenue dans la langue enseignée et / ou niveau de langue choisie jugé insuffisant), l'étudiant est autorisé à solliciter à nouveau une validation au plus tard en septembre de l'année au cours de laquelle il achève sa deuxième année de master.